



# MAIRIE DE BULLES

60130

Téléphone : 03 44 78 91 20

Email : [accueil@mairie-bulles.fr](mailto:accueil@mairie-bulles.fr)

Département de l'Oise  
Arrondissement de Clermont  
Canton de Saint Just en Chaussée

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE DE RESTRICTIONS  
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT  
AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
ARC 23/2025**

Nous, Sylvie MASSET, Maire de BULLES (Oise),

**Vu** le code de la route,

**Vu** le code pénal,

**Vu** le code des communes, notamment les articles L131-1 à L131-4,

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** la circulaire n°86-230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le maire dans le département en matière de circulation routière,

**Vu** le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relative à l'exercice du pouvoir de police par le maire en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la route,

**Vu** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction ministérielle –livre 1-8° partie signalisation temporaire pris en vertu de son article 1er et approuvé par arrêté interministériel du 06 novembre 1992,

**Considérant** que L'Institut National de Recherches Archéologiques préventives, représenté par Monsieur Guy BEUNS, 32 avenue de l'Etoile du Sud 80440 GLISY demande l'autorisation d'occuper le domaine public en plaçant une roulotte de chantier pour une période de trois jours rue du Château,

**Considérant** qu'il convient de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité et le bon ordre dans l'agglomération.

## A R R E T E

**Article 1 :** L'Institut National de Recherches Archéologiques préventives, représenté par Monsieur Guy BEUNS est autorisé à occuper le domaine public, par la mise en place d'une roulotte de chantier, rue du Château face au 18 (le long du garage à l'arrière de la propriété sise 4 rue du Mesnil – 60130 BULLES); **du mercredi 21 mai 2025 au samedi 24 mai 2025.** L'Institut National de Recherches Archéologiques préventives, représenté par Monsieur Guy BEUNS **prendra soin, si nécessaire, d'indiquer une déviation pour la circulation des piétons et le stationnement sera interdit.**

**Article 2 :** Dès la fin de l'occupation, les permissionnaires seront tenus, si besoin, de nettoyer le trottoir ainsi que la chaussée.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

- ▶ **Article 4 :** Ampliations du présent arrêté sera adressée à :
- ▶ Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Clermont,
  - ▶ Monsieur Flandrin, Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers Volontaires, à Bulles
  - ▶ Centre de Secours, à Bresles
  - ▶ Monsieur Guy BEUNS, Institut National de Recherches Archéologiques préventives, à Glisy

Bulles, le 29 avril 2025

Le Maire

Sylvie MASSET

